



# L'ESSENTIEL DE L'ARMOIRE À PHARMACIE

CONSEILS DE SANTÉ AU TRAVAIL

Le Code du Travail indique que **les lieux de travail doivent être équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques, facilement accessible et signalé** par des panneaux (Articles R.4224 -14 et R.4224-23).

## Son contenu indicatif

- ➔ Gants à usage unique en vinyle non stériles
- ➔ Ciseaux à bouts ronds
- ➔ Pince à échardes
- ➔ Sachets en plastique type congélation
- ➔ Gobelets à usage unique
- ➔ Couverture de survie isothermique
- ➔ Poche de froid à conserver au freezer contre les ecchymoses et contusions
- ➔ Flacon d'alcool modifié à 70° (pour désinfecter le matériel et les mains)
- ➔ Unidoses de sérum physiologique
- ➔ Unidoses d'antiseptique non coloré
- ➔ Dosettes de rinçage oculaire
- ➔ Compresses stériles sous emballage individuel
- ➔ Bandes en tissu extensible
- ➔ Filets tubulaires main-doigts
- ➔ Rouleau de sparadrap déchirable hypoallergénique
- ➔ Pansements individuels prédécoupés
- ➔ Coussin hémostatique



## Pas de médicaments - Pas de coton hydrophile

- ✓ Désigner un responsable pour la **mise à jour régulière** de l'armoire à pharmacie
- ✓ S'informer d'éventuelles **allergies aux produits** de soin et de la **vaccination antitétanique** si besoin
- ✓ Toujours porter des **gants à usage unique** après s'être lavé les mains si possible
- ✓ Les soins ne doivent jamais empêcher de consulter **un médecin**

**EN CAS D'URGENCE VITALE OU DE DOUTE : COMPOSER LE 15**

Votre médecin du travail peut vous conseiller  
et répondre à vos questions  
03.80.77.85.30 - contact@aist21.com - www.aist21.com



# L'ESSENTIEL DE L'ARMOIRE À PHARMACIE

CONSEILS DE SANTÉ AU TRAVAIL

Le Code du Travail indique que **les lieux de travail doivent être équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques, facilement accessible et signalé** par des panneaux (Articles R.4224 -14 et R.4224-23).

## Son contenu indicatif

- ➔ Gants à usage unique en vinyle non stériles
- ➔ Ciseaux à bouts ronds
- ➔ Pince à échardes
- ➔ Sachets en plastique type congélation
- ➔ Gobelets à usage unique
- ➔ Couverture de survie isothermique
- ➔ Poche de froid à conserver au freezer contre les ecchymoses et contusions
- ➔ Flacon d'alcool modifié à 70° (pour désinfecter le matériel et les mains)
- ➔ Unidoses de sérum physiologique
- ➔ Unidoses d'antiseptique non coloré
- ➔ Dosettes de rinçage oculaire
- ➔ Compresses stériles sous emballage individuel
- ➔ Bandes en tissu extensible
- ➔ Filets tubulaires main-doigts
- ➔ Rouleau de sparadrap déchirable hypoallergénique
- ➔ Pansements individuels prédécoupés
- ➔ Coussin hémostatique



## Pas de médicaments - Pas de coton hydrophile

- ✓ Désigner un responsable pour la **mise à jour régulière** de l'armoire à pharmacie
- ✓ S'informer d'éventuelles **allergies aux produits** de soin et de la **vaccination antitétanique** si besoin
- ✓ Toujours porter des **gants à usage unique** après s'être lavé les mains si possible
- ✓ Les soins ne doivent jamais empêcher de consulter **un médecin**

**EN CAS D'URGENCE VITALE OU DE DOUTE : COMPOSER LE 15**

Votre médecin du travail peut vous conseiller  
et répondre à vos questions  
03.80.77.85.30 - contact@aist21.com - www.aist21.com